

N°58
Février 2023

LA
Feuille
DU TRI



**SENSIBILISATION
DE LA RÉFLEXION, À L'ACTION !**

P5



SOMMAIRE

- 2 - Éditorial
- 3 - Les visites techniques organisées par Sud Rhône Environnement
 - Info-tri : la nouvelle signalétique
- 4 - Tout savoir sur le compost revient dès le 18 mars 2023
- 5 - Education au développement durable : passer de la réflexion à l'action
- 6 **Cigarette électronique** comment la recycler correctement ?
- 8 - 2.2 tonnes de jouets collectées et offertes aux structures solidaires locales
- 9 - Bénéficier d'un « bonus réparation » pour vos appareils électriques et électroniques
 - EcoDDS : Un procédé innovant pour recycler les pots de peinture et d'enduits
- 10 - Nouveau venu dans la famille des éco-organismes : Ecomaison
 - Réemploi ou réutilisation ?
- 11 - Collecte des dispositifs médicaux perforants connectés des patients diabétiques
- 12 - Plus facile le tri !
- 13 **FICHE PRATIQUE**
Des gaufres gourmandes version zéro gaspillage alimentaire !

// ÉDITORIAL //



Une nouvelle année charnière s'annonce pour **Sud Rhône Environnement** et ses collectivités adhérentes. A la date de publication de cette 58^{ème} Feuille du Tri, nous serons à 320 jours de l'obligation du tri à la source des biodéchets, issue des lois de **Transition énergétique pour la croissance verte** (TECV) et **anti-gaspillage pour une économie circulaire** (AGEC).

La démocratisation des techniques et des outils de compostage, à la fois domestiques et collectifs, sera **au cœur des projets du syndicat en 2023**. Nos techniciens mettront leur savoir-faire et leurs compétences au service des collectivités adhérentes comme des usagers. Pour ce faire, ils auront plaisir à vous retrouver autour de l'opération « **Tout savoir sur le compost** » dès le 18 mars dans les déchèteries du territoire.

Il est temps de changer notre approche des déchets. Nous devons passer d'une économie linéaire, où les produits sont fabriqués, utilisés et jetés, à une économie circulaire, où les ressources sont conservées et réutilisées. Les éco-organismes accompagnent les collectivités pour ce faire et c'est avec plaisir que nous accueillerons prochainement dans nos déchèteries **les nouvelles filières REP propres aux articles de bricolage, de jardin et aux jouets**.

Changer notre approche des déchets signifie aussi **investir dans les infrastructures de traitement des déchets et la recherche de nouvelles technologies pour améliorer les processus de recyclage**. C'est l'objectif premier de Sud Rhône Environnement et ce sur quoi nous travaillerons encore en 2023.

Nous ne le répèterons jamais assez : **chacun d'entre nous peut, en prenant conscience de nos propres habitudes de consommation, adopter des pratiques plus durables** et réduire nos déchets. Saisissons l'opportunité de cette nouvelle année pour adopter de nouvelles pratiques **écocitoyennes**.

Au plaisir de vous rencontrer au cours de l'une de nos actions de sensibilisation.

**Le Président,
Laurent GESLIN**

La Feuille du Tri N°58 - Février 2023

Directeur de la publication :

Laurent GESLIN

Conception, réalisation & rédaction :

Sud Rhône Environnement

Illustrations et photographies :

Canva.fr, Sud Rhône Environnement





Les visites techniques organisées par Sud Rhône Environnement

Au cours du dernier trimestre 2022, les collectivités adhérentes de Sud Rhône Environnement ont eu l'occasion de participer à différentes sorties techniques : chez **Envie Nîmes** notamment. Cette structure de l'économie sociale et solidaire récupère des appareils électroménagers pour les réparer et les remettre en vente jusqu'à 75% en dessous du prix du neuf.

En novembre, les techniciens des collectivités adhérentes ont pu se rendre au **Speedmeeting organisée par l'association Rudologia à Marseille**. L'occasion de (re)rencontrer les éco-organismes partenaires autour de 6 ateliers de 30 minutes.



En savoir plus :
www.envie.org
www.rudologia.fr

Info-tri : la nouvelle signalétique qui simplifie la vie pour trier les produits et leurs emballages

L'Info-tri est une nouvelle signalétique qui aide les usagers à mieux trier vos produits, appareils usagés et leurs emballages. Depuis l'été 2022, elle se déploie progressivement sur une multitude de produits en France. Désormais, un simple coup d'œil suffit pour savoir où déposer votre produit et contribuer à une économie durable et responsable.

Oui, mais ...

Les consignes de tri ne sont pas harmonisées à l'échelle du territoire national et de ce fait, des disparités persistent. Sur le territoire de Sud Rhône Environnement, **tous les emballages en plastique, en carton et en métal se déposent dans la colonne, le bac ou le sac jaune**. Que ce soit un pot de yaourt, une barquette de viande, un film plastique, une boîte de conserve ou une capsule de café rigide, leur place est dans la poubelle jaune.

Un doute, une question sur
le tri de vos déchets ?
www.sudrhone.fr





TOUT SAVOIR SUR LE COMPOST

la seconde édition démarre le 18 mars !

Dans la dynamique de la 10^{ème} quinzaine nationale du compostage de proximité, Sud Rhône Environnement et ses collectivités adhérentes mettent à l'honneur le compostage des biodéchets chaque samedi en déchèterie **du 18 mars au 29 avril 2023** : mise à disposition gratuite de compost et de broyat, découverte des équipements nécessaires au compostage, au lombricompostage, initiation aux gestes fondamentaux du compostage ...

Cette action de sensibilisation est organisée en partenariat avec tarasconnaise **SEDE**. Comme l'année passée, Guides et Maîtres Composteur seront **présents toute la matinée pour répondre aux questions des usagers en matière**

de compostage. Devenir acteur en matière de gestion des déchets n'a jamais été aussi facile grâce à ce processus économique, écologique et pratique !

Le compost

et ses nombreux avantages :

- Il permet de **réduire de 30%** en moyenne le volume des ordures ménagères ;
- C'est un **amendement naturel et gratuit** qui améliore la structure du sol, permet une meilleure rétention de l'eau, libère progressivement des éléments nutritifs nécessaires à la croissance des végétaux et tout ça, bien mieux que les engrais chimiques ;
- Il permet de **réaliser des économies en réduisant les déplacements en déchèterie et l'achat d'engrais chimique**.



LE CALENDRIER DES ANIMATIONS DE « TOUS AU COMPOST 2023 » :

Samedi 18 mars de 8h à 12h :
Déchèteries de Fournès et de Caissargues

Samedi 25 mars de 8h à 12h :
Déchèteries de Vallabrix et Marguerittes

Samedi 1^{er} avril de 8h à 12h :
Déchèteries d'Uzès et de Milhaud

Samedi 8 avril de 8h à 12h :
Déchèteries de Lussan et Tarascon

Samedi 15 avril de 8h à 12h :
Déchèteries de Beaucaire et de Saint Rémy de Provence

Samedi 22 avril de 8h à 12h :
Déchèteries de Beaucaire et Saint Etienne du Grès

Samedi 29 avril de 8h à 12h :
Déchèteries de Boulbon et de Saint Rémy de Provence



Éducation au développement durable Passer de la réflexion à l'action !

Depuis 2015, plusieurs centaines d'enseignants ont fait confiance aux animateurs de Sud Rhône Environnement pour les accompagner en matière **d'éducation au développement durable**. Les différentes thématiques abordées de la grande section de maternelle au CM2 ont permis de sensibiliser les enfants au tri des déchets et plus généralement à la protection de l'environnement.

Pour accompagner davantage le corps enseignant et suivre les enfants dans la durée, Sud Rhône Environnement fait évoluer son programme éducatif dès la rentrée de septembre 2023. **L'objectif : passer de la réflexion à l'action.**

Ainsi, Sud Rhône Environnement interviendra à raison de 3 à 4 séances par classe autour **d'une thématique parmi les 8 proposées** : emballages ; papier - verre -

textile - biodéchets - déchets électriques et électroniques (dont piles) - déchets sauvages - consommation responsable.

Ces cycles de travail se termineront par une **action engageante** telle que le ramassage de déchets sauvages, l'installation de composteur d'un dispositif de collecte de papier ou encore de piles.

En parallèle des 8 cycles, **2 itinéraires médias** seront proposés afin de mettre la création au cœur du processus d'apprentissage : **« Repor'Terre Sans Déchets » et « Comédiens eco-citoyens »**. Les plus jeunes, de la grande section de maternelle au CE1, pourront bénéficier d'interventions ponctuelles portant sur la prévention, le tri et le traitement des déchets à travers la **« Poubelle Pédagogique » et « Ma Petite Planète Chérie »**.

Enfin, les expositions traitant du **gaspillage alimentaire et du tri des déchets ménagers** resteront à disposition des établissements et pourront faire l'objet d'une animation supplémentaire.



Vous souhaitez en savoir plus sur notre programme pédagogique ?
www.sudrhone.fr



Cigarette électronique comment la recycler correctement ?

Quelle soit réutilisable ou à usage unique, la cigarette électronique compte de plus en plus d'utilisateurs. Mais que faire lorsque cette dernière n'est plus en état de fonctionnement ?

En France, le nombre d'utilisateurs de cigarettes électroniques ne cesse d'augmenter entraînant de facto une augmentation des déchets associés. **Que faire des composants d'une cigarette électronique ? Que faire de sa version à usage unique ?**

La cigarette électronique réutilisable :

Comme tous les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), les cigarettes électroniques se recyclent. Cependant leurs composants sont fabriqués à partir de matières différentes : métal, plastique, verre... Chaque pièce doit être

triée et acheminée vers un point de collecte adapté :

- La batterie doit être déposée dans un point de collecte dédié aux piles et batteries ;
- Les composants électriques et métalliques doivent être déposés en déchèterie dans l'espace prévu à cet effet.
- Les flacons de e-liquide en plastique peuvent être jetés avec les emballages dans la colonne, le bac ou le sac jaune
- Le verre doit être jeté dans les colonnes vertes prévues à cet effet.

La cigarette électronique à usage unique :

Il s'agit d'une vaporette jetable, à usage unique. Elle ne se recharge pas à la différence des cigarettes électroniques classiques. Pour autant c'est une pile (souvent au lithium) qui chauffe la résistance de la cigarette jetable

Comme indiqué sur les sites qui en font la promotion, il est impératif de jeter ces e-cigarettes à la déchèterie, dans les contenants pour piles usagées ou déchets électroniques.





A noter que le 15 novembre 2022, une proposition de loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique a été déposée par un groupe de députés à l'Assemblée Nationale.



Batterie au lithium : les manipuler avec précautions

Les batteries au lithium peuvent présenter des risques de surchauffe, d'incendie et d'explosion notamment si elles sont endommagées ou mal utilisées, par exemple si elles sont exposées à des températures extrêmes, ou si elles sont mal chargées.

Les batteries au lithium peuvent également causer un incendie si elles sont mal fabriquées ou si les matériaux utilisés ne sont pas de qualité. Il est important de noter que les batteries au lithium peuvent continuer à causer des incendies même après avoir été retirées d'un appareil, si elles sont endommagées. Il est donc important de les manipuler avec précaution, de les stocker et de les transporter

de manière sûre, et de les remplacer si elles sont endommagées ou usées.

Il est ainsi impératif de les déposer en déchèterie ou dans un point de collecte dédié aux piles et batteries.





ecosystem

2,2 tonnes de jouets collectées et offertes aux structures solidaires locales

La collecte de jouets « **Laisse Parler Ton Cœur** » s'est terminée le 25 novembre 2022 dans les 15 points de collecte avec un record de **2,2 tonnes de jouets**.

Sud Rhône Environnement devient cette année le **4^{ème} plus gros contributeur** à cette opération sur 63 collectivités participantes. Les 2 200 kg de jouets récoltés ont été remis aux structures solidaires partenaires de l'édition 2022 de « **Laisse Parler Ton Cœur** » : Emmaüs Arles, l'Unité Locale Beaucaire Terre d'Argence de la Croix-Rouge Française et les Matins Bleus.

Organisée dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, en partenariat avec **Ecosystem**, « Laisse Parler Ton Cœur » poursuit plusieurs objectifs ;

- Rendre les fêtes de fin d'année accessibles à tous
- Promouvoir l'économie circulaire et le réemploi

- Sensibiliser le grand public au devenir des déchets plastiques (hors emballages).

Au-delà de la générosité, c'est aussi une question écologique que soulève la collecte « **Laisse Parler Ton Cœur** ». Jusqu'à présent, les jouets en plastique, qui constituent encore 80% des jouets vendus en France, n'étaient pas recyclés et étaient envoyés en enfouissement avec nos ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'éco-organisme **ECOLOGIC** a la charge de **développer une filière REP dédiée aux jouets**. Il vous sera ainsi prochainement possible de déposer vos jouets en déchèterie tout au long de l'année.

En permettant aux jouets de démarrer une deuxième vie, nous économisons les ressources naturelles et la santé de notre planète. **C'est l'essence même de l'économie circulaire !**



ecosystem

Bénéficiaire d'un « bonus réparation »
pour vos appareils électriques
et électroniques en passant par un
réparateur agréé **Label QualiRépar**

Le 15 décembre 2022, ecosystem a lancé un dispositif **d'incitation financière à la réparation**, afin d'encourager les consommateurs à prolonger la durée d'usage de leurs équipements électriques et électroniques hors garantie.

Le **label QualiRépar**, dédié aux réparateurs, est le point de repère des consommateurs afin de s'adresser à un professionnel compétent de proximité, mais aussi pour bénéficier du bonus réparation.



45€

c'est le montant maximal
du bonus réparation

Quels produits sont concernés ?

Trente produits électriques et électroniques du quotidien sont dès aujourd'hui concernés : téléphones portables, TV, lave-linge, fours, appareils photos, enceintes, etc.



Où trouver un réparateur labellisé près de chez soi ? www.label-qualirepar.fr



Un procédé innovant
pour recycler les
pots de peinture et
d'enduits

Quatre ans de recherches et d'expérimentations ont été nécessaires pour réussir à séparer de leur contenant les restes de peintures acryliques et d'enduits que l'on retrouve dans les pots ramenés en points de collecte. Ce nouveau processus de tri et de déconditionnement automatisé porte déjà sur un tiers des déchets pâteux de la filière et concerne à terme deux tiers de cette filière.

Ce dispositif permet une triple valorisation des contenants de peintures acryliques (non-dangereuses) et d'enduits :

- Le **plastique** est réduit en granulés puis transformé en caisses palette-ADR servant à la collecte des déchets par EcoDDS. Ce processus de bout en bout assure ainsi la



traçabilité des plastiques recyclés.

- Le **métal** est revendu à des ferrailleurs et aciéristes afin d'être réutilisés dans la construction automobile et l'industrie.
- Les **matières pâteuses** (enduits et peintures usagés) donnent lieu à des pilotes expérimentaux, dont l'intégration dans des bétons spéciaux.



Réemploi ou Réutilisation ?

L'article L541-1-1 du **Code de l'environnement** indique les définitions suivantes :

« **Réemploi** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

« **Préparation en vue de la réutilisation** » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

« **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Le réemploi et la réutilisation se distinguent donc par le passage ou non du bien en fin de vie par le statut de déchet.

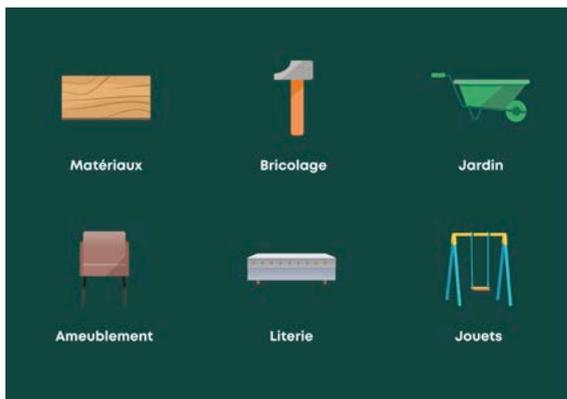


ecomaison

Nouveau venu dans la famille des éco-organismes : **Ecomaison**

En 2022, Eco-mobilier, éco-organisme en charge de la collecte et de la valorisation des déchets d'ameublement, a reçu les agréments de l'État pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et, est ainsi devenu « **Ecomaison** ».

Désormais, ce sont **tous les matériaux et objets de la maison**, des fondations aux finitions : produits et matériaux de construction du bâtiment, meubles et literie, articles de bricolage et de jardin qui se verront offrir **une seconde vie – par le réemploi et le recyclage – par EcoMaison.**





Collecte des dispositifs médicaux perforants connectés des patients diabétiques

Le circuit de collecte des **e-DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux avec électronique) est désormais opérationnel sur toute la France. Vous êtes équipés d'une pompe patch **Omnipod** ou d'un capteur de glucose en continu de **Dexcom**, demandez votre boîte violette à votre pharmacien !

Boîtes jaunes, boîtes violettes : quelles différences ?



La **"grande boîte jaune"** permet aux patients de stocker à leur domicile des quantités importantes de déchets de soins et ainsi de limiter leurs déplacements pour rapporter ces déchets dans un point de collecte du réseau.



La **boîte violette** accueille vos pompes Insulet et vos capteurs de glucose en continu Dexcom ne peuvent pas suivre le circuit d'élimination classique des déchets de soins mais doivent être recyclées spécifiquement (séparation des piles, composants électroniques et déchets de soins).



La **"petite boîte jaune"** DASTRI est proposée en priorité :

- Aux utilisateurs d'autotests VIH
- Aux personnes en situation de mobilité (ex. vacances)
- Aux personnes auxquelles a été prescrit un traitement de courte durée

- Aux enfants



Déposer votre boîte dans la pharmacie point de collecte la plus proche : www.dastri.fr/nous-collectons

Plus facile Le tri !

Pour vous accompagner au quotidien dans vos gestes de tri, **Sud Rhône Environnement** vous propose ce mémo-tri à découper et à garder précieusement à portée de mains.

Les emballages en plastique, en carton, en métal, en verre, les papiers sans oublier les biodéchets (déchets de cuisine et de jardin) peuvent être valorisés.

Un emballage, à la différence d'un objet, n'est pas souhaité par le consommateur. C'est le cas de la bouteille contenant de l'eau, la boîte en carton des chaussures ou encore le sachet avec votre croissant.

En suivant ces consignes, vous constaterez que le volume de vos ordures ménagères se réduit considérablement.

Et pour aller plus loin, pensez aux alternatives zéro déchet !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES

POTS, BARQUETTES ET FILMS EN PLASTIQUE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

COLONNE

BAC

SAC

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE SE TRIENT

COLONNE AÉRIENNE

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE

COLONNE ENTERRÉE

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

BILLETTS DE TRANSPORT, TICKETS DE CAISSE, LIVRES, CAHIERS, ENVELOPPES ET FEUILLES

PUBLICITÉS, JOURNAUX, MAGAZINES, CATALOGUES ET ANNUAIRES

COLONNE AÉRIENNE

COLONNE ENTERRÉE

LES BIODÉCHETS SONT COMPOSTABLES

EN 6 À 8 MOIS, OBTENEZ UN FERTILISANT NATUREL ET GRATUIT

COMPOSTEURS

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES, MARC DE CAFÉ, COQUILLES D'ŒUFS

DÉCHETS DE JARDIN (FEUILLES, BRANCHES...)

LOMBRI COMPOSTEURS

COMPOST

POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES PENSEZ AUX ALTERNATIVES ZÉRO DÉCHET !

PRODUITS D'HYGIÈNE ET VAISSELLE EN CARTON/PLASTIQUE

COLONNES

BAC

SAC

les alternatives zéro déchets

Un doute, une question, sur le tri ou le traitement de vos déchets ?

www.sudrhone.fr

ou sur les réseaux sociaux :





Des gaufres gourmandes version zéro gaspillage alimentaire !

Saviez-vous que le pain est le **deuxième aliment le plus gaspillé** après les légumes par les foyers français ? Comment le conserver le plus longtemps possible ? Comment l'accomoder quand il devient trop dur ? Pain perdus ou chapelure ? ... et si pour changer, vous optiez pour des **gaufres gourmandes** ?

Les astuces pour conserver votre pain

Le protéger

Pour une plus longue conservation, le pain doit être emballé. Il suffit de l'envelopper dans un torchon propre ou un sac en toile ou en kraft. Pour qu'il garde sa croustillance, on peut le laisser respirer dans une boîte à pain en bois. Éviter le plastique qui le ramollit et favorise les moisissures.



La recette

Ingrédients (pour 10 gaufres)

- Une baguette sèche ou simplement «de la veille»
- Un demi litre de lait
- 4 oeufs entiers
- 50 grammes de beurre ou 25ml d'huile vierge



Préparation :

- Couper le pain en petits morceaux (taille d'un petit croûton) dans un saladier et le faire tremper dans le lait. Réserver pendant environ 5 min.
- Reprendre la préparation de pain et de lait et y incorporer les oeufs et le beurre fondu.
- Bien mélanger jusqu'à obtenir une pâte la plus homogène possible mais il restera sûrement quelques morceaux.
- Faire préchauffer et beurrer le gaufrier. Verser ensuite un peu de pâte dans votre gaufrier, dès que les gaufres sont dorées c'est prêt !

Le congeler

Le pain peut également être congelé pour une plus longue conservation. Il suffit de le trancher ou de le découper (en trônçons) et de le placer dans un sachet plastique ou kraft. Avant de le consommer, le laisser décongeler quelques dizaines de minutes à température ambiante. Si vous êtes pressé, le passer une minute au grille-pain ou bien le passer quelques secondes au micro-ondes sur position décongélation. Attention le micro-onde est à éviter car le pain va réduire très vite.

Prolonger sa fraîcheur

Pour ralentir l'assèchement du pain, il existe des astuces. Pour profiter du pain de la veille, il suffit d'humidifier très légèrement la croûte avant de l'enfourner quelques minutes, à 70°C. Autre astuce, placer un morceau de pomme de terre dans le sac pour lui redonner humidité, croustillance et moelleux.

Le réutiliser même quand il est sec !

Enfin, si vraiment vous avez des restes de pain très sec que vous ne pouvez plus consommer tels quels, vous pouvez le conserver dans un torchon ou un sac en toile jusqu'à 6 mois. Quand vous en avez suffisamment vous pouvez réutiliser votre pain pour réaliser la recette des gaufres, ci-contre.

DANS LE CADRE DE LA 10ÈME ÉDITION DE "TOUS AU COMPOST"

DU 18 MARS AU 29 AVRIL 2023

TOUT SAVOIR

SUR LE COMPOST

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

(MIS À DISPOSITION PAR L'ENTREPRISE TARASCONNAISE SEDE)

ÉCHANGES AUTOUR DES PRATIQUES

DE COMPOSTAGE ET DE LOMBRICOMPOSTAGE

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉQUIPEMENTS

NÉCESSAIRES AU COMPOSTAGE

**RDV EN
DÉCHÈTERIE
DE 8H À 12H**

**CALENDRIER
COMPLET SUR
WWW.SUDRHONE.FR**

